

Dans de gras pâturages

Article 10 de la série n° 4 de l'année 2026

Anne et Caïphe

Il est question en Luc 3:2 de « *la souveraine sacrificature d'Anne et de Caïphe* ». Comment se fait-il qu'il puisse y avoir deux souverains sacrificateurs en même temps ? Et comment se fait-il que Anne est appelé souverain sacrificateur en Actes 4:6, alors que, en Jean 18:3, son gendre Caïphe y est mentionné comme tel ?

Note :
Le texte présenté est issus de la traduction d'un journal « In Grazige Weiden » paraissant tous les deux mois, pour les jeunes, comme pour les vieux.
L'auteur et éditeur a donné son accord pour cette traduction et diffusion.

Entre les années 6 et 15 après J.-C., Anne était souverain sacrificateur en Israël. Il avait été nommé par le gouverneur romain Quirinius. À peine dix ans plus tard, il fut destitué par le procureur romain Valerius Gratus, prédécesseur de Pilate, car les Romains souhaitaient limiter le pouvoir et l'influence du chef juif.

Après la destitution d'Anne, son fils *Éléazar ben Ananus* occupa la fonction de souverain sacrificateur pendant deux ans (16-17 apr. J.-C.). Celui-ci fut à son tour remplacé par le gendre d'Anne, Caïphe (18-36 apr. J.-C.), lui aussi nommé par l'administration romaine.

Dieu avait fait Aaron souverain sacrificateur. À sa mort, son fils Éléazar lui succéda. C'est tout à fait clair : selon la volonté de Dieu, la fonction de souverain sacrificateur était une mission à vie. À la mort d'un souverain sacrificateur, c'était son fils aîné qui lui succédait.

Le fait que ce soit l'occupant romain qui désignait alors le souverain sacrificateur, est donc révélateur de la situation du peuple juif. Cela était une véritable épine dans l'oeil des Juifs. Ainsi, lorsque Valerius Gratus « destitua » Anne, ils ne l'acceptèrent pas vraiment. Certes, pendant le ministère public du Seigneur Jésus, Caïphe était officiellement souverain sacrificateur et était reconnu comme tel, mais Anne l'était toujours aussi aux yeux du peuple juif et l'honorait en tant que tel.

Cela explique l'expression utilisée dans Actes 4:5-6 : « *Anne, le souverain sacrificateur, et Caïphe* ». Il s'agit là des chefs religieux juifs : les chefs, les anciens, les scribes et tous ceux qui étaient considérés comme appartenant à la lignée des souverains sacrificateurs.

Anne exerçait donc toujours une grande influence. C'est pourquoi, après son arrestation, le Seigneur Jésus fut d'abord conduit chez lui et interrogé par lui (Jean 18:13).

Ensuite, Anne l’envoya chez son gendre, le souverain sacrificateur en exercice (Jean 18:24).

Une chose est claire : Caïphe était le souverain sacrificateur officiel et formel, mais Anne restait le souverain sacrificateur officieux et informel, probablement même celui qui tirait les ficelles en coulisses. Dans leur haine envers le Sauveur, ils ne faisaient qu’un.